



Apport en industrie du mari sur son bien propre

Par **Venti**, le **27/09/2019** à **11:35**

Bonjour ,

J ai été marié sous le régime de la communauté.

Mon bien propre ma maison, à été agrandi pour pouvoir exercer une activité professionnelle de chambres d'hôtes.

J ai effectué des travaux, seul, en famille ou avec amis, l

La maison de 180 000 euros est évaluée à 500 000 euros , soit une plus value de 320 000 euros donc une récompense au profit de la communauté de ce montant et donc 160 000 à verser à mon ex.

J ai bien compris que l apport en industrie ne donnait pas droit à récompense.

Et que donc le profit subsistant devait être calculé en fonction de la participation effective de la communauté.

Cela voudrait il dire que dans mon cas (différent de celui ou j aurais travaillé pour le bien propre de mon ex) nous devons calculer cette participation et ne pas se fixer sur la plus value brute de 320 000 qui inclus les travaux par moi même. Puisqu ils ne peuvent donner droit à récompense au profit de la communauté ils doivent être transparents en quelque sorte....

! Avez vous une jurisprudence pour le cas d apport en industrie par mari sur son bien propre. .?

comment calcule t on la participation de la communauté?

Merci de votre éclairage